



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2019-251

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2019

# Sommaire

## **DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret**

45-2019-11-07-040 - Arrêté délégation signature (2 pages)

Page 3

45-2019-11-07-041 - Arrêté portant délégation de signature (6 pages)

Page 6

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2019-11-07-040

Arrêté délégation signature

*Délégation spéciale de signature pour les missions rattachées*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE  
POUR LES MISSIONS RATTACHÉES**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLES administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,

**ARRETE**

**Article 1** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la mission maîtrise des risques**

1.1 – M. Nicolas GOUGET DE LANDRES, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission Maîtrise des risques reçoit délégation à l'effet de signer les pièces et documents relatifs aux attributions de son domaine d'activité.

1.2 – en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas GOUGET DE LANDRES, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux :

- Mme Isabelle GAULE, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale,
  - M. Bernard NORMAND, inspecteur des finances publiques,
- pour les mêmes pouvoirs.

## **2. Pour la mission départementale d'audit**

- Mme Audrey BROCHARD, inspectrice principale des finances publiques,
- M. Laurent CHARPY, inspecteur principal des finances publiques,
- M. Stéphane ETIENNE, inspecteur principal des finances publiques,
- Mme Delphine LECLERC, inspectrice principale des finances publiques,
- M. Bruno BOUDIER, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe,

à l'effet de signer les remises de services et procès-verbaux d'installation des comptables et agents comptables du département du Loiret, ainsi que toutes pièces annexes.

## **3. Pour la mission politique immobilière de l'État :**

- 3.1 – M. Olivier DE SORAS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable régional de la politique immobilière de l'État en région Centre-Val de Loire, pour me suppléer et signer, seul ou concurremment avec moi tout document ou courrier ayant trait à la conduite de la politique immobilière de l'État en région Centre.
- 3.2 – en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DE SORAS, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux,
  - M. Benoît LECLERC, administrateur des finances publiques.

**Article 2** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 7 novembre 2019

L'administrateur général des finances publiques,  
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2019-11-07-041

Arrêté portant délégation de signature

*Délégation spéciale de signature aux agents du pôle gestion publique*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE  
POUR LE PÔLE GESTION PUBLIQUE**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 33 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLEES administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,

**ARRÊTE**

**Article 1** - Sont exclus du champ des présentes délégations :

- les actes relatifs à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics (comptables de la direction générale des finances publiques et agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement relevant des ministres chargés de l'éducation et de l'agriculture) pris en application de l'arrêté du ministre des finances et des comptes publics du 12 février 2015 ;
- les actes relatifs à la constatation et à l'apurement des débits des régisseurs des collectivités et établissements publics locaux pris en application de l'arrêté du ministre des finances et des comptes publics du 12 février 2015 ;
- la signature du compte annuel du comptable ;
- l'assignation en redressement ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale.

**Article 2** - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Division Secteur Public local, Action et Expertise Économiques :**

1.1 – Mme Luce ROPARS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Secteur Public local, Action et Expertise Économiques :

1.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

1.1.2. délégation de signature à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D. 1612-1 à D. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

1.1.3. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

1.2. – M. Alain CANTO, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint du chef de division, délégation à l'effet de signer :

1.2.1. tous les actes de gestion de la division Secteur Public Local, Action et Expertise Économiques, en cas d'absence ou d'empêchement de son chef de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux sauf la délégation de signature à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D. 1612-1 à D. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

1.2.2. tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du Secteur Public local.

1.3. en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Luce ROPARS, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- M. Jean-Philippe LABORIE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale,
- M. Joris LEPAPE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale,
- M. Éric AUBINEAU, inspecteur des finances publiques,
- Mme Marie-Christine CHOPPICK, inspectrice des finances publiques,
- M. Jean-François FARINEAU, inspecteur des finances publiques,
- M. Jérôme MACHAIRE, inspecteur des finances publiques,
- Mme Gwladys RENO, inspectrice des finances publiques,
- Mme Armelle SAGE, inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du Secteur Public local, de la Fiscalité directe locale ou de l'action et expertise économiques.



1.4. – Mme Irène TROUILLE, inspectrice des finances publiques, délégation à l'effet de signer toutes les correspondances courantes du secteur de l'action et expertise économiques.

1.5. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Luce ROPARS, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- Mme Agnès JACQUELIN, inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer tous documents nécessaires au fonctionnement du secrétariat de la commission des chefs des Services Financiers de l'État et des représentants des Organismes de Sécurité Sociale.

## **2. Division Opérations de l'État**

2.1. – Mme Hélène GAGET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Opérations de l'État :

2.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

2.1.2. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

2.2. – Mme Béatrice BAILLY, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe du chef de division, délégation à l'effet de signer :

2.2.1. tous les actes de gestion de la division Opérations de l'État, en cas d'absence ou d'empêchement de son chef de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux et à l'exclusion des actes relatifs à l'autorité de certification ;

2.2.2. tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du SFACT et du secteur dépenses ;

2.2.3. les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.3.– Mme Nathalie POULET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe du chef de division, délégation à l'effet de signer :

2.3.1. tous les actes de gestion de la division Opérations de l'État, en cas d'absence ou d'empêchement de son chef de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux et à l'exclusion des actes relatifs à l'autorité de certification ;

2.3.2. tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service centralisation comptable, du service bancaire et financier, du service recettes non fiscales ;

2.3.3. les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.4 – Mme Anne-Hélène PASCO, inspectrice des finances publiques, chef du service centralisation comptable :

2.4.1 à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service,

2.4.2 et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.5. – Mme Christine VALADON, contrôleuse des finances publiques de 1ère classe et M. Olivier KUNTZ, contrôleur principal des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Hélène PASCO, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service centralisation comptable ainsi que les oppositions à paiement de dépenses et tout acte signifié par un huissier de justice.

2.6. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Hélène PASCO, de Mme Christine VALADON et de M. Olivier KUNTZ, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux :

- Mme Nora CHERFOUH, contrôleuse des finances publiques de 1ère classe,
- Mme Célestine KOBLAN, agent administratif principal des finances publiques de 2<sup>e</sup> classe,
- Mme Nathalie DUCRETET, agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,
- Mme Nadine BARROCA, contrôleuse principale des finances publiques,
- M. Olivier GENTY, agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,

délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service centralisation comptable ainsi que les oppositions à paiement de dépenses et tout acte signifié par un huissier de justice.

2.7. – M. Olivier GENTY, agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe, délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes.

2.8. en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GENTY, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes à :

- Mme Pascale TURBAN, contrôleuse principale des finances publiques,
- Mme Christine VALADON, contrôleuse des finances publiques de 1ère classe,
- Mme Guylaine HUE, contrôleuse des finances publiques de 1ère classe,
- Mme Frédérique PICHON, contrôleuse des finances publiques de 1ère classe.

2.9. – M. Jean-Romain ANNET, inspecteur des finances publiques, en charge du service bancaire et financier, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.10. – M. Thierry BAGUR, contrôleur principal des finances publiques, Mme Pascale TURBAN, contrôleuse principale des finances publiques, Mme Guylaine HUE, contrôleuse des finances publiques de 1ère classe, Mme Frédérique PICHON contrôleuse des finances publiques de 1ère classe, M. Vincent LUCAS, agent administratif, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET et de

M. Jean-Romain ANNET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service bancaire et financier, les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.11. – M. Nathan DUPONT, inspecteur des finances publiques, chef du service recettes non fiscales, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service, dans la limite de 15 000 € en matière de délais ou d'actes de poursuites, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.12. Mme Sylvie BEGUIN, contrôleur principale des finances publiques, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET et de M. Nathan DUPONT, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Recettes Non Fiscales, dans la limite de 15 000 € en matière de délais ou d'actes de poursuites, et délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.13 – Mme Christine COUPECHOUX, contrôleur des finances publiques de 1ère classe, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET et de M. Nathan DUPONT, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Recettes Non Fiscales dans la limite de 10 000 € en matière de poursuites, et 1 500 € en matière de délai de paiement et, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.14. – M. Aurélien PIERRE, inspecteur des finances publiques, délégation à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la Dépense de l'État, les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.15. en cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien PIERRE et de Mme Béatrice BAILLY et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, reçoivent les mêmes délégations :

- M. Olivier JOANNET, contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Céline JOBLIN, contrôleur des finances publiques de 1ère classe.

2.16. à l'effet de signer, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de l'Autorité de Certification et plus généralement à la mission de certification des dépenses cofinancées par les fonds structurels européens, ainsi qu'au suivi de ces fonds, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice, à :

- Madame Violaine BODIN, inspectrice des finances publiques,
- Mme Sabine BAUDIER, contrôleur des finances publiques de 2<sup>e</sup> classe.

### **3. Division Missions Domaniales**

3.1. – Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Missions Domaniales :

3.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité, hors pouvoirs obtenus par subdélégation préfectorale ;

3.1.2. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

3.2. Pour ce qui a trait à la gestion domaniale :

- M. Jean-Louis LAURES, Inspecteur des finances publiques,

- M. Davy DICHARRY, Inspecteur des finances publiques,

- Mme Dominique STACHOWIAK, Inspectrice des finances publiques, délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion domaniale.

3.3. Mme Dominique STACHOWIAK, Inspectrice des finances publiques et M Davy DICHARRY, Inspecteur des finances publiques, délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à l'assiette et à la liquidation des conditions financières des opérations de gestion et de cession des biens de l'état.

3.4. Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du pôle d'évaluation domaniale et du pôle gestion des patrimoines privés :

3.4.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne ses secteurs d'activité, hors pouvoirs obtenus par subdélégation préfectorale ;

3.4.2. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure PERRAD, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux, délégation à l'effet de signer tous documents ou courriers visés au 3.1.1 du présent arrêté.

3.5. Pour ce qui a trait au service évaluations domaniales :

- Mme Laura JALLADEAU, inspectrice des finances publiques,

- M. Johan JOULIA, inspecteur des finances publiques,

- Mme Martine LE ROY, inspectrice des finances publiques,

- M. Laurent LESAGE, inspecteur des finances publiques,

- Mme Aurore PLATAT, inspectrice des finances publiques,

- Mme Pascale PROVOT, inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer tous documents relatifs aux évaluations domaniales dans les limites exposées ci-après :

- 400 000 € pour les valeurs vénales ;

- 40 000 € pour les valeurs locatives, sauf s'il s'agit d'actualiser la valeur locative d'un bien en tenant compte de l'évolution d'un indice publié par l'Insee, auquel cas la délégation pourra s'exercer sans limitation de montant.

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 7 novembre 2019

L'administrateur général des finances publiques,  
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES